

ANNEXE 4
Questionnaire aux habitants
lettre, questionnaire



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires

Service Prévention des Risques et
Animation Territoriale

Unité Risques Majeurs et Crises

Affaire suivie par : Marie-Dominique PALIN

Mel : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

à l'attention des habitants et propriétaires
situés dans la zone d'étude d'élaboration du
plan de prévention des risques mouvements
de terrains liés à l'effondrement de cavités
souterraines prescrit sur la commune de
Châtellerault

Poitiers, le **27 JUIN 2019**

Objet : Élaboration du plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain liés à l'effondrement de cavités souterraines sur la commune de Châtellerault : mission confiée au bureau d'étude INERIS

Réf : L.19_

PJ : Questionnaire « inventaire des cavités souterraines sur la commune de Châtellerault (zone étude PPRN)

Lien internet : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques-majeurs/Les-risques-naturels/Les-plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRN2/PPRN-cavites-de-Chatellerault>

Madame, Monsieur,

La commune de Châtellerault est concernée par la présence de grandes carrières souterraines dont une partie sous des secteurs habités. L'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles mouvements de terrain liés à l'effondrement de cavités souterraines sur la commune de Châtellerault a donc été prescrit par arrêté préfectoral du 9 août 2018.

J'ai l'honneur de vous informer que l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), bureau d'étude spécialisé entre autres sur les cavités souterraines, est chargé de l'élaboration de ce plan. La durée de cette mission est de 34 mois.

Dans ce cadre, les agents de l'INERIS devront mener des investigations de terrain (visites de carrières et de caves, de secteurs effondrés) pour acquérir une connaissance la plus exhaustive possible des cavités (cartographie, caractéristiques, état des lieux ...).

Afin d'orienter et faciliter ce travail d'inventaire, je vous remercie de bien vouloir compléter et me retourner le questionnaire que vous trouverez ci-joint. Ce questionnaire peut également être complété directement en ligne ou être téléchargé en vous rendant sur le site internet des services de l'Etat dans la Vienne : www.vienne.gouv.fr (lien complet ci-dessus).

Je vous remercie pour l'aide que vous pourrez apporter à l'INERIS afin que le recueil des données puisse s'exercer dans des conditions favorables. Je vous demande de réserver à leur personnel, le meilleur accueil possible et de bien vouloir les autoriser à pénétrer sur votre propriété.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou nous faire part de l'existence de cavités, de désordres (effondrement...) dont vous avez connaissance, nous vous invitons à contacter :

- la direction départementale des territoires de la Vienne, service prévention des risques et animation territoriale au 05-49-54-77-57 ou par courriel à l'adresse suivante : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr

- l'INERIS, Marie Degas par courriel à l'adresse suivante : marie.degas@ineris.fr (pour en savoir plus sur l'INERIS : www.ineris.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires



Le Directeur Départemental

Éric SIGALAS

Inventaire des cavités souterraines sur la commune de Châtellerault (zone d'étude PPRN)

Questionnaire à compléter

Vous pouvez également télécharger ce questionnaire ou le compléter directement en ligne en vous rendant sur : www.vienne.gouv.fr

Pourriez vous compléter cette fiche de renseignement afin d'aider à la réalisation de l'inventaire des cavités et autres éléments permettant d'améliorer la connaissance sur les cavités souterraines de votre commune. Des techniciens de l'INERIS organiseront des visites de terrain, notamment des cavités non encore recensées. D'avance merci de votre collaboration.

**Le document complété est à retourner avant le 31/08/2019 à l'adresse suivante:
DDT – SPRAT-RMC- 20 rue de la Providence – 86000 POITIERS ou par mail à : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr**

Vos coordonnées

Nom et Prénom :

Adresse (rue, lieu-dit) :

Tel (fixe et/ou portable) : E-Mail :

A cette adresse, êtes-vous : Propriétaire Locataire

Avez-vous connaissance de la présence d'une cavité à cette adresse ou ailleurs à Châtellerault ? Oui Non

Si vous avez connaissance d'une cavité, merci de la décrire ci-dessous. Vous pouvez, au besoin, ajouter un schéma de la cavité au verso de ce questionnaire ou sur papier libre. Merci de compléter autant de fiches que de cavités connus.

Description de la Cavité

Merci de préciser l'adresse de l'entrée de la cavité si différente de la vôtre

Adresse (rue, lieu-dit) :

Référence cadastrale : Nombre de cavités (ou d'entrées de cavité) à cette adresse :

Type de cavités (cave, souterrain, carrière ...) :

Comment accède-t-on à cette cavité ou à cet ensemble de cavités?

Ne sait pas Cavité non accessible Présence de puits ou cheminée

Cavité accessible : depuis rue depuis habitation depuis terrain clos
 libre d'accès

Entrée de la cavité : ouverte fermée à clef inaccessible (remblais)

Dimensions (même approximatives) de la cavité

Longueur (m) : Largeur(m) : Superficie (m²) :

Documents concernant la cavité

Possédez vous des plans, cartes, croquis, relevés de géomètre de cette cavité ? Oui Non

Si oui, autorisez vous leur consultation dans le cadre de cet inventaire ? Oui Non

Autres informations

Avez-vous noté la présence d'eau dans cette cavité ? Oui Non

Avez-vous noté la présence d'effondrement dans cette cavité ? Oui Non

Cette cavité communique t'elle avec une ou plusieurs autres ? Oui Non

Quelle est l'utilisation de cette cavité ?

¹ le terme « cavité » comprend tous les vides souterrains, par exemple : cave, carrière, habitat troglodytique, souterrain.

² art. 552 du code civil : « Tout propriétaire du sol est également propriétaire du sous-sol sauf s'il existe un titre de propriété du dessous ». Si votre cavité s'étend également sous le domaine public ou sous une parcelle privée voisine, l'entrée présente sur votre parcelle est peut-être le seul accès possible permettant de connaître l'extension de cette cavité

Si une visite de cette cavité est effectuée par l'INERIS

Acceptez-vous qu'un agent de l'INERIS visite votre (vos) cavité(s) ? OUI NON

Si les cavités sont libres d'accès, autorisez-vous leurs visites en votre absence ? OUI NON

Si votre présence est nécessaire, pourriez-vous indiquer vos disponibilités lors des visites prévues à partir de septembre 2019 ?

Jours : lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Plages horaires :

Une personne de l'INERIS vous contactera pour convenir d'un rendez-vous.

Nous autorisez-vous à prendre une photographie de l'entrée de la cavité ? OUI NON

Remarques / Informations / Schéma (sur la cavité décrite ou sur votre connaissance des cavités à Châtellerault).

Autorisation de pénétrer dans la propriété

A COMPLETER

L'INERIS est missionné par la Direction Départementale des Territoires de la Vienne , pour élaborer un plan de prévention des risques naturels liés à la présence de cavités souterraines sur Châtellerault.

Dans ce cadre, pour obtenir une connaissance la plus exhaustive possible du sous-sol, permettre d'anticiper au plus juste les désordres potentiels attribuables à la présence de cavités souterraines et prévenir les risques concernant la sécurité des riverains, il est indispensable que le bureau d'étude INERIS puisse inventorier et visiter des cavités souterraines situées sur des propriétés privées.

Dans ce cadre, je soussigné(e) M/Mme
copropriétaire/propriétaire de l'immeuble/de la parcelle sis(e) sur la commune de Châtellerault autorise INERIS ou toute personne mandatée par eux, à accéder aux cavités de cet(te) immeuble /parcelle.

Cette autorisation d'accès, réalisée à titre gratuit, est non constitutive de servitudes. Cette autorisation temporaire n'a pas pour objet de permettre d'effectuer des travaux ou des modifications de l'accès aux cavités ni d'en effectuer une étude géotechnique.

Par la signature de cette autorisation, le propriétaire reconnaît avoir eu connaissance de la future visite de l'INERIS ou de toute personne mandatée par eux, et s'abstiendra de tout recours ou contestation du droit d'accès concédé. Suite à la la délivrance de cette autorisation, il reviendra au propriétaire d'informer l'occupant des lieux concernés, et de la prier de rendre accessible des lieux.

Date signature

Information importante : Cette démarche n'est pas obligatoire. Les informations recueillies sont uniquement destinées à améliorer la connaissance du territoire et à mieux gérer le risque d'effondrement des cavités souterraines. Vos données personnelles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, à quelque fin que ce soit.